

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1902

6 septembre 2007

SOMMAIRE

Affretlux S.A.	91253	Financière Wolf	91266
A.I. Investment S.A.	91251	International Omnia S.A.	91255
Algo Luxembourg S.A.	91255	Jacadi Luxe S.à.r.l.	91253
ARTEPEL, société à responsabilité limitée	91252	Jade de Chine Sàrl	91275
Asmont S.A.	91290	Jean Dubois S.à r.l.	91254
Association des Arbitres de Football d'Esch-Alzette A.s.b.l.	91266	Kasex S.A.	91255
BLASIUS Zahntechnik S. à r. l.	91252	KLC Holdings II S.A.	91256
Bluegrass Investments S.A.	91262	La Financière du Mont de l'Enclume	91266
Bofin S.A.	91260	LE ROC Luxembourg S.à r.l.	91282
Brooklyn Investments S.A.	91261	Liberty Property Trust Lux S.à r.l.	91275
Caresta S.A.	91269	LuxCo 25 S.à r.l.	91292
C.I.C. Capital Investment Corporation Ma- nagement A.G.	91296	Mondialux Investissements S.A.	91252
CIR Investment Affiliate S.A.	91262	Montesa	91254
co - labor	91269	New Rubeccan S.A.	91256
CRC GSCF (Lux) S.à r.l.	91253	NRF Luxembourg Holding S.à r.l.	91263
Credit Suisse Nova (Lux)	91250	Oquendo Investments S.à r.l.	91282
Credit Suisse Sicav II (Lux)	91250	Parc du Levant I S.C.l.	91290
CS Invest (Lux) SICAV	91290	Poya Investissements S.A.	91260
Dale SCI	91293	Professional Beauty Services S.A.	91254
Daura Holding S.A.	91295	RE German Small Properties S.à r.l.	91251
DeWAG LT Holdings S.à r.l.	91255	Renaissance Agence Immobilière S.A. ...	91296
DH Andrew S.à r.l.	91253	Repco 7 S.A.	91261
Echolux S.A.	91270	RUK Gruppe Luxembourg S.A.	91296
EPI Prime Hamburg SP S.à r.l.	91251	SAF-Holland S.A.	91270
Erbe Finance	91266	Schets J.	91254
Escamuva S.à r.l.	91275	Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A. ...	91250
Etoile Garage S.à r.l.	91296	srok S.à r.l.	91269
Euro Estate S.à r.l.	91295	VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg	91263
European Public Infrastructure Managers - EPIM	91282	Walk 3 S.à r.l.	91252
		Werner S.A.	91251

Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.846.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour SERVICE TOBACCO TRADING - S.T.T. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090346/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Credit Suisse Sicav II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

—
En date du 26 avril 2007, Monsieur Mark Burgess avec adresse professionnelle à One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a démissionné comme Membre du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Mr. Lawrence Haber avec adresse professionnelle à Paradeplatz 8, CH-8070 Zurich, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / J. Siebenaller

Référence de publication: 2007089625/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

—
En date du 26 avril 2007, Monsieur Mark Burgess avec adresse professionnelle à One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a démissionné comme Membre du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Mr. Lawrence Haber avec adresse professionnelle à Paradeplatz 8, CH-8070 Zurich, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / J. Siebenaller

Référence de publication: 2007089626/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07215. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 1991 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089529/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09787. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007091222/202/12.

(070101513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

EPI Prime Hamburg SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091236/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11758. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091228/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11190. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

ARTEPEL, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 23.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour ARTEPEL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090895/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07426. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Walk 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091234/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11753. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Mondialux Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.894.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091231/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09011. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

BLASIUS Zahntechnik S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 118.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour BLASIUS ZAHNTECHNIK Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090885/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09004C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

CRC GSCF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089426/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09597. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

DH Andrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 540.548,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.744.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091584/242/13.

(070102473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 118.844.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089431/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09603. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Affretlux S.A., Société Anonyme.Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.
R.C.S. Luxembourg B 81.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour AFFRETLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090884/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09001. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Schets J., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089147/800965/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, réf. DSO-CG00291. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007091586/7241/11.

(070102399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Montesa, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007089146/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Jean Dubois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 50, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 57.693.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2007.

M. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007089128/243/12.

(070096535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTERNATIONAL OMNIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090342/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089416/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

DeWAG LT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007089415/220/12.

(070099565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kasex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 41.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089414/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

New Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.557.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 22 mai 2007, il a été décidé:

* De réélire aux fonctions d'Administrateurs pour un terme de trois ans:

- Maître Victor Elvinger, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich
- Maître Catherine Dessoir, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* D'accepter la démission de Monsieur Raymond Van Herck

* De nommer aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raymond Van Herck et ce pour un terme de trois ans:

- Maître Serge Marx, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

VAN GEET DERICK & CO, Reviseurs d'entreprises, Société à responsabilité limitée, 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075462/304/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

KLC Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.079.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KLC HOLDINGS II S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.079), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by a notarial deed on November 25, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 388 of February 22, 2006, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The Meeting is presided over by Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antonio Mazzotta, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the 370 (three hundred and seventy) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Cancellation of the shares' par value.

2.- Conversion of the currency of the corporate capital into EURO, with application of the exchange rate of 1.- Euro = 1.3390 US Dollar, in order to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 27,632.56 (twenty-seven thousand six hundred and thirty-two euros fifty-six cents).

3.- Increase of the corporate capital with an amount of EUR 3,367.44 (three thousand three hundred and sixty-seven euros forty-four cents) to increase it from its actual amount of EUR 27,632.56 (twenty-seven thousand six hundred and thirty-two euros fifty-six cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros). This capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) will be represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

4.- Subsequent amendment of the first paragraph of the article 3 of the Articles of Association as follows:
«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

5.- Modification of the last paragraph of the article 6 of the Articles of Association as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.»

6.- Creation of A and B categories of Directors.

7.- Acceptation of the resignation of all the Directors and appointment of their replacement.

8.- Special discharge of the resigning Directors for the period beginning January 1st, 2007 until the date of the resignation.

9.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to cancel the shares' par value.

Second resolution

The meeting resolves to convert the currency of the corporate capital into EURO, with application of the exchange rate of 1.- Euro = 1.3390 US Dollar, in order to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 27,632.56 (twenty-seven thousand six hundred and thirty-two euros fifty-six cents).

Third resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital with an amount of EUR 3,367.44 (three thousand three hundred and sixty-seven euros forty-four cents) to increase it from its actual amount of EUR 27,632.56 (twenty-seven thousand six hundred and thirty-two euros fifty-six cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros). This capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) will be represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, allocated to the sole shareholder.

This increase of capital has been fully paid up by the shareholder duly represented by a payment in cash of EUR 3,367.44 (three thousand three hundred and sixty-seven euros forty-four cents), as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of the article 3 of the Articles of Association as follows:
«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Fifth resolution

The meeting resolves to modify the last paragraph of the article 6 of the Articles of Association as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.»

Sixth resolution

The meeting resolves to create A and B categories of Directors.

Seventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of all the Directors and to appoint as new directors:

1) Mrs Joanne Baxter, born in Guernsey, on June 12, 1970, employee, residing professionally at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, director of category A.

2) Mrs Constance Helyar, born in Guernsey, on February 13, 1948, employee, residing professionally at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, director of category A.

3) Mr Pierre Mestdagh, born in Etterbeek (Belgium), on November 21, 1961, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, director of category B.

4) Mr Jean-Robert Bartolini, born in Dudelange, on November 10, 1962, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, director of category B.

Their mandate will expire at the annual general meeting of shareholders of the year 2011.

Eighth resolution

The meeting grants special discharge to the resigning Directors for the period beginning January 1st, 2007 until the date of the resignation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLC HOLDINGS II S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.079), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 388 du 22 février 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 370 (trois cent soixante-dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital en EURO, au taux de change applicable de 1,- EUR = 1,3390 US dollar, de sorte que le capital est fixé à EUR 27.632,56 (vingt-sept mille six cent trente-deux euros cinquante-six cents).

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.367,44 (trois mille trois cent soixante-sept euros quarante-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 27.632,56 (vingt-sept mille six cent trente-deux euros cinquante-six cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros). Ce capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sera représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

5.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

6.- Création de deux catégories d'administrateurs.

7.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

8.- Décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période commençant le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à leur démission.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital en EURO, au taux de change applicable de 1,- EUR = 1,3390 US dollar, de sorte que le capital est fixé à EUR 27.632,56 (vingt-sept mille six cent trente-deux euros cinquante-six cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.367,44 (trois mille trois cent soixante-sept euros quarante-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 27.632,56 (vingt-sept mille six cent trente-deux euros cinquante-six cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros). Ce capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sera représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, attribuées à l'actionnaire unique.

Cette augmentation de capital a été entièrement libérée par l'actionnaire dûment ici représenté par un apport en espèces de EUR 3.367,44 (trois mille trois cent soixante-sept euros quarante-quatre cents), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Madame Joanne Baxter, née à Guernsey, le 12 juin 1970, employée privée, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, administrateur de catégorie A.

2) Madame Constance Helyar, née à Guernsey le 13 février 1948, employée privée, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, administrateur de catégorie A.

3) Monsieur Pierre Mestdagh, né à Etterbeek (Belgique), le 21, novembre 1961, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, administrateur de catégorie B.

4) M. Jean-Robert Bartolini, né à Dudelange, le 10 novembre, 1962, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, administrateur de catégorie B.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période commençant le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à leur démission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, tous connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, I. Donadio, A. Mazzotta, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, Relation: LAC/2007/15633. — Reçu 33,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091198/242/191.

(070102493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Bofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.030.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 août 2005 que le siège de la société a été transféré à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Copie conforme
L. Niedner
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007080572/4061/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070080357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.065.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 7 février 2007 que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix.

L'assemblée a accepté la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Antinori Christophe, juriste, né le 8 septembre 1971 à F-57 Woippy, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Bernard Guillaume, responsable comptable, né le 18 avril 1973 à F-57100 Thionville, demeurant à F-57070 Metz, 23B, rue Saint-Maximin,
- Monsieur Fabry Xavier, juriste, né le 2 août 1977 à F-57000 Metz, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse,

L'assemblée a élu en leur remplacement:

- Monsieur Bidault Pierre-Olivier, directeur commercial, né le 4 juin 1969 à F-71 Châlon sur Saône, demeurant à F-06400 Cannes, 97, avenue de Lattre de Tassigny,
- Monsieur Thibal Sébastien, expert-comptable, né le 21 février 1976 à F-Perpignan, demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières,
- Madame Colback Stéphanie, administrateur de société, née le 21 février 1976 à B-Dinant, demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières,

Jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

L'assemblée a révoqué le commissaire aux comptes Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né le 14 novembre 1960 à F-54000 Nancy, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau.

L'assemblée a nommé en son remplacement:

- La société ARTEFACTO S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.962.

Jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007089631/1123/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Repeco 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyvor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088777/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.925.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

7. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
BROOKLYN INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088808/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.924.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
7. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
BLUEGRASS INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088809/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.942.

RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la rédaction de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive de la société CIR INVESTMENT AFFILIATE SA, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg qui s'est tenue le 26 juin 2007 par devant le notaire soussigné, acte inscrit sous le numéro 25.223 de son répertoire à la suite de laquelle Monsieur Michele Caviglioli a été nommé administrateur.

Or le nom dudit administrateur est erroné. Il faut donc lire le deuxième tiret de la deuxième résolution de ladite assemblée comme suit:

Version française:

Monsieur Michele Caveggioli, né à Milan (Italie), le 19 août 1969, avec adresse professionnelle au 9, via Cappuccio, Milan, Italie.

Version anglaise:

Mr Michele Caveggioli, born in Milan (Italy), on August 19, 1969, residing at 9, via Cappuccio, Milan, Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007088938/202/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 5.160.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

P. Kieffer

Directeur financier, Co-gérant

Référence de publication: 2007088955/2835/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11094. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending acting on behalf of NORDIC RETAIL FUND, a fonds commun de placement governed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose principal place of business is Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Sole Shareholder»),

in its capacity as Sole Shareholder of NRF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 125.905 and incorporated by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx on 8 May 2007, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 17 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) and therefore the number of shares issued from one hundred and twenty-five (125) to twelve thousand and five (12,500).

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of two hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 287,500.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) by creating and issuing two hundred eighty-seven thousand and five hundred (287,500) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the «New Shares») by contribution in cash.

Third resolution

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment in cash of the New Shares as follows:

- NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charle de Gaulle, L-1653 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending acting on behalf of NORDIC RETAIL FUND, a fonds commun de placement governed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose principal place of business is Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) duly represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe to two hundred eighty seven thousand and five hundred (287,500) New Shares, having the same rights and obligations as the existing one, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for the global amount of two hundred eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 287,500.-), fully paid up by contribution in cash.

These New Shares have been fully paid up in cash so that the amount of two hundred eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 287,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by three hundred thousand (300,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charle de Gaulle, L-1653 Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre du Commerce est des Sociétés est en cours, agissant pour le compte de NORDIC RETAIL FUND, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois, dont place d'activité principale est le Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de NRF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.905 et constituée en vertu d'un acte du notaire Henri Hellinckx, en date du 8 mai 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 17 des statuts de la Société et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de cent (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) et en conséquence de changer le nombre de parts sociales émises de cent vingt-cinq (125) à douze mille cinq cent (12.500).

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), chacune.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois cents mille euro (300.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (287.500) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droit et obligations que celles existantes, d'une valeur de un euro (1,- EUR) (les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en espèces.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate la souscription et l'entière libération en espèces des nouvelles Parts Sociales comme suit:

- NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charle de Gaulle, L-1653 Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre du Commerce est des Sociétés est en cours, agissant pour le compte de NORDIC RETAIL FUND, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois, dont place d'activité principale est le Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (287.500) Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), chacune, pour un montant global de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR), entièrement libérées par apport en numéraire.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire de telle sorte que le montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire lequel le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trois cents mille euros (300.000,- EUR) représenté par trois cents mille (300.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille cinq cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, Relation: LAC/2007/15728. — Reçu 2.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091821/211/139.

(070102857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Erbe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 42.613.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du
16 novembre 2006*

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- Augmentation du nombre des administrateurs de dix à onze.
- Nomination d'un nouvel administrateur

Monsieur Maximilien de Limburg Stirum, domicilié 37, rue Faider à B-1050 Bruxelles est nommé administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Référence de publication: 2007088963/4076/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

La Financière du Mont de l'Enclume, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.508.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089009/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09349. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Financière Wolf, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.580.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089010/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09352. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Association des Arbitres de Football d'Esch-Alzette A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4253 Esch-sur-Alzette, 4, am Pudel.
R.C.S. Luxembourg F 7.325.

—
STATUTEN

Am 21. November 2006, zwischen den wie folgt genannten Personen:

- Pinto da Costa Mário Augusto, Gemeindebeamter, 31, rue Pierre Dupong, L-4405 Soleuvre, Luxemburger
- Oliveira Pedro Manuel, Gemeindearbeiter, 4, am Pudel, L-4253 Esch/Alzette, Luxemburger
- Bintener Raymond Nicolas Jeannot, Eisenbahnbeamter, 22, rue de Kayl, L-3851 Schifflange, Luxemburger

- Klomp Jean, Maschinentechner, 13, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine, Luxemburger
- Deltour Claude, Gemeindearbeiter, 24, rue de la Liberation, L-4210 Esch/Alzette, Luxemburger
- Kill Sven, Student, 75, Cite Paerchen, L-3870 Schiffange, Luxemburger

Handelnd als Gründungsmitglieder, und all denjenigen, die in der Folge den gegenwärtigen Statuten beitreten werden, wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, gemäss nachfolgenden Statuten und den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck (hiernach als «das Gesetz» benannt) gegründet.

Titel I.- Name, Sitz und Dauer der Vereinigung

Art. 1. Die Schiedsrichter-Vereinigung Esch/Alzette wurde gegründet am 16. Mai 1918 im Café Nicolay, avenue de la Gare in Esch/Alzette, konstituiert am 21. November 2006 als Gesellschaft ohne Gewinnzweck unter den Namen: ASOCIATION DES ARBITRES DE FOOTBALL D'ESCH-ALZETTE A.S.B.L

Art. 2. Gegenwärtiger Vereinsitz 4, am Pudel, L-4253 Esch/Alzette. Er kann durch einfachen Beschluss des Vorstandes an jedem Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Titel II.- Zweck und Ziele der Vereinigung

Art. 4. Das Betätigungsfeld der Vereinigung liegt ausschliesslich auf sportlich-kultureller Ebene, und zwar:

- sportlich-moralische Unterstützung ihrer Mitglieder;
- Förderung der Kameradschaft und der Freundschaft unter den Mitgliedern;
- soziale, erzieherische und belehrende Ziele sind zu verfolgen.

Art. 5. Die Vereinigung ist konfessionell und politisch neutral.

Titel III.- Mitgliedschaft

Art. 6. Die Vereinigung besteht aus aktiven und provisorischen Mitgliedern.

Art. 7. Aktive Mitglieder der Vereinigung ist jeder Schiedsrichter der der F.L.F. (FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL) angehört.

Art. 8. Provisorische Mitglieder der Vereinigung ist jeder Schiedsrichterkandidat.

Art. 9. Die Mitglieder unterstützen die Ziele der Vereinigung.

Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf aber nicht kleiner als 5 sein. Die Mitgliedschaft in der Vereinigung ist an einen Beitrittsantrag gebunden sowie an einen positiven Beschluss des Vorstandes, welcher mit einfacher Mehrheit entscheidet.

Die aktiven Mitglieder sind in der Generalversammlung stimmberechtigt.

Art. 10. Die Mitglieder der Vereinigung müssen:

- a) ihren jährlichen Beitrag entrichten;
- b) getroffene Beschlüsse des Vorstandes befolgen und ausführen;
- c) an den vorgeschriebenen Versammlungen teilnehmen;
- d) sich der Statuten der Vereinigung unterwerfen.

Art. 11. Die Mitgliedschaft endet d.h. der Mitglieder wird als «Démissionnaire» angesehen:

- a) indem es seinen schriftlichen Rücktritt mitteilt;
- b) wenn es nicht mehr den jährlichen Pflichtbeitrag entrichtet; (innerhalb einer Frist von 6 (sechs) Monaten.)
- c) nicht mehr an der Aktivität der Vereinigung teilnimmt.
- d) bei statutenwidriges Verhalten (welches der Vereinigung schadet.)

Titel IV.- Die Generalversammlung

Art. 12. Die Befugnisse der Generalversammlung sind gemäss den Bestimmungen des Artikels 4 des Gesetzes sowie der gegenwärtigen Statuten festgelegt.

Art. 13. Die Generalversammlung setzt sich aus allen aktiven Mitgliedern zusammen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung muss jedes Jahr abgehalten werden, und zwar in der letzten Monatsversammlung der laufenden Saison. (Dritten Dienstag des Monats Mai)

Art. 15. Die Generalversammlung wird einberufen durch den Vorstand.

Die Einladung erfolgt unter Angabe der Tagesordnung und mindestens 8 Tage vor dem vorgesehenen Datum.

Art. 16. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder der durch schriftliche Vollmacht vertretenen Mitglieder getroffen. Bei der Generalversammlung verfügt jedes anwesende oder durch Vollmacht vertretene Mitglied über eine Stimme. Vollmacht kann nur an ein anderes aktives Mitglied gegeben werden und gilt nur für die jeweilige Generalversammlung.

Titel V.- Der Vorstand

Art. 17. Der Vorstand ist mit der Verwaltung der Vereinigung und der Führung der laufenden Geschäfte beauftragt, sowie befugt für alles, was nicht der Generalversammlung oder die gegenwärtigen Statute vorbehalten ist.

Art. 18. Der Vorstand setzt sich aus minimal 5 (fünf) und maximal 7 (sieben) Mitgliedern zusammen, die teilweise in der jährlichen Generalversammlung unter den aktiven Mitglieder gewählt werden.

Art. 19. Kandidaten für die Vorstandswahl en müssen ihre Kandidatur schriftlich bis 3 Tage spätestens vor der einberufenen Generalversammlung an der Sekretariat richten.

Art. 20. Die gewählten Mitglieder des Vorstandes sind in Prinzip auf 4 Jahren gewählt.

Alle 2 Jahre wird die Hälfte des Vorstands erneuert, das erste Mal im Jahre 2009. Die erstmals austretenden Mitglieder werden durch Los bestimmt.

Art. 21. Austretende Mitglieder können ihre Kandidatur wieder stellen. Falls ein Mitglieder während seines Mandates aus dem Vorstand ausscheidet, werden Wahlen stattfinden, in der nächsten, vom Vorstand einberufenen ausserordentlichen Generalversammlung.

Art. 22. Der Vorstand wählt mit einfacher Mehrheit unter den Vorstandsmitgliedern einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer.

Art. 23. Die Vereinigung ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern, in der Regel durch die Unterschrift des Präsidenten und eines anderen Mitgliedes.

Art. 24. Der Vorstand kann nur gültig beschliessen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend sind. Beschlüsse werden mit einfache Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

Art. 25. Das vom Sekretär erstellte Protokoll der Vorstandssitzungen wird von den anwesenden Mitgliedern in der nächsten Vorstandssitzung unterschrieben.

Titel VI.- Vermögen und Buchhaltung

Art. 26. Das Vermögen der Vereinigung stammt aus:

- den Mitgliedsbeiträgen Zuschüssen öffentlicher Natur, Vereinsaktivitäten. Diese Aufzählung ist unbegrenzt.

Art. 27. Der jährliche Mitgliedsbeitrag der aktiven Mitglieder wird durch die Generalversammlung beschlossen. Der Mitgliedsbeitrag darf EUR 100,- nicht überschreiten.

Art. 28. Das Geschäftsjahr fängt am 1.ten Mai an und endet am 30.ten April, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahr, das am Gründungs Datum beginnt und am 30. April 2008 endet.

Art. 29. Die Vermögensverwaltung wird von mindestens einem Kassenrevisor kontrolliert, der bei einfacher Mehrheit von der Generalversammlung für ein Mandat von 2 Jahren gewählt wird. Das Mandat als Kassenrevisor ist unvereinbar mit dem Mandat als Vorstandsmitglied.

Der Kassenrevisor ist wieder wählbar. Der Kassenrevisor erstellt der Generalversammlung einen Bericht über die Buch- und Kassenführung. Die Generalversammlung, im Falle der Annahme des Berichts, erteilt dem Kassierer Entlastung für die Buch- und Kassenführung.

Der Kassenrevisor hat jederzeit das Recht, die Kasse und die Buchführung zu überprüfen und der Generalversammlung beziehungsweise dem Vorstand darüber Bericht zu erstatten.

Titel VII.- Statutenänderung

Art. 30. Eine Statutenänderung bedingt den Beschluss der Generalversammlung gemäss den Bestimmungen der Artikel 4.1 °, 8 und 9 des Gesetzes.

Titel VIII.- Auflösung der Vereinigung

Art. 31. Die Auflösung der Vereinigung wird durch die Bestimmungen der Artikel 20, 22, 23 des Gesetzes geregelt.

Art. 32. Bei Auflösung der Vereinigung wird das Vermögen der Vereinigung an SPECIALOLYMPICS LUXEMBOURG a.s.b.l. übertragen.

Titel IX.- Schlussbestimmungen

Art. 33. Alle zu Zweifeln anlassgebende Fälle, werden in letzter Instanz vom C.A.F. (COMITE DES ARBITRES FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL) entschieden.

Art. 34. Für alles was nicht durch die gegenwärtigen Statuten geregelt ist, finden die Bestimmungen des Gesetzes Anwendungen.

Gezeichnet: M. Pinto da Costa, P. Oliveira, R. Bintener, J. Klomp, C. Deltour, S. Kill.

Dienstag, den 21. November 2006.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007089352/7916/117.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10909. - Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Caresta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange,

R.C.S. Luxembourg B 12.086.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société anonyme, 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007089164/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

co - labor, Société Coopérative.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089180/3219/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09593. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

srok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 33, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.138.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Reinert

Gérant

Référence de publication: 2007089182/7651/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10904. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Echolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 7.256.

Constituée sous la dénomination de TERRACOM S.A., le 13 avril 1966 par-devant feu M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n^o 67 du 28 mai 1966, modifiée en date du 15 juin 1978 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n^o 201 du 20 septembre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 novembre 1980, acte publié au Mémorial C n^o 116 du 20 décembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n^o 81 du 2 avril 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 mars 1990, acte publié au Mémorial C n^o 368 du 10 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 847 du 20 novembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 février 2000, acte publié au Mémorial C n^o 405 du 7 juin 2000, modifiée en date du 22 décembre 2006 par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, acte publié au Mémorial C n^o 394 du 17 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour ECHOLUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089234/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06721. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.588.361,25.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SAF-HOLLAND S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.090 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 21 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, No. 643 of 29 March 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Meeting is chaired by Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg, residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

It appears from the attendance list that 13,717,375 (thirteen million seven hundred seventeen thousand three hundred and seventy-five) ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each and 145,118,750 (one hundred forty-five million one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty) preferred shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 1,588,361.25 (one million five

hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-one Euro twenty-five cents) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Submission of the report of the board of directors within the meaning of article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Act of 10 August 1915 as amended (the Law), to the general meeting of shareholders of the Company with respect to the waiver of preferential right of subscription of the existing shareholders in connection with increases of the share capital of the Company by the board of directors under the delegation of authority to be made by the shareholders under item (3);

(3) Grant of a new authorization to the board of directors to increase the share capital of the Company, whereby the board of directors is authorized to (i) issue up to 11,200,000.00 (eleven million two hundred thousand) ordinary shares for a period of five years, and (ii) waive the preferential right of subscription of the shareholders when issuing new shares;

(4) Subsequent amendments of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be taken under item (3) above;

(5) Approval of the rules regarding the annual remuneration of the members of the board of directors;

(6) Subsequent insertion of article 8.6 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be taken under item (5) above; and

(7) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting notes that the board of directors of the Company (the Board) proposed to the Meeting to grant to the Board a new authorization to issue ordinary shares of the Company for a period of 5 (five) years as from the date hereof, including the authorization to limit or waive the preferential subscription rights of the shareholders of the Company when issuing new ordinary shares. The Meeting further notes that the Board proposed to the Meeting that all the terms of the current authorization granted to the Board to issue new ordinary shares, as set forth in article 5 of the Articles, shall remain substantially the same, save in terms of the number of the ordinary shares that may be issued by the Board (the Authorization).

The Meeting is provided with a copy of the report issued by the Board regarding the waiver of the preferential subscription rights of the shareholders (the Report), the Report being made in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the light of the Report, the Meeting resolves to approve the Authorization, including the authorization granted to the Board to limit or waive the preferential subscription rights of the shareholders of the Company when issuing new ordinary shares. The Authorization shall last for a period of 5 (five) years as from the date hereof.

Third resolution

In order to reflect the resolutions adopted under the second resolution, the Meeting resolves to amend article 5.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«5.3 The Board of Directors is authorised to increase the share capital of the Company by up to EUR 112,000.- (one hundred and twelve thousand Euro) represented by 11,200,000 (eleven million two hundred thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.»

The Meeting further resolves to amend article 5.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«5. The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from 5 July 2007 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the Ordinary Shares of the authorised capital which will not have been issued by the Board of Directors before then.»

The Meeting acknowledges that no amendment to article 5.4 of the Articles is required to reflect the approval of the Authorization made by the Meeting in the second resolution.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the remuneration of the directors of the Company for each financial year as follows.

The Meeting resolves that the chairman of the Board shall receive an amount of EUR 90,000.- (ninety thousand Euro) per financial year and the other members of the Board each receive an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) per financial year, whereas members of the Board who are committee chairmen each shall receive an amount of EUR

60,000.- (sixty thousand Euro) per financial year and other members of the Board who sit on a committee shall be entitled to an amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) per financial year.

The Meeting further resolves that the vice-chairman of the Board shall receive an amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) per financial year. However, (i) if the vice-chairman of the Board is a member of a committee, he shall receive an amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) per financial year, and (ii) if the vice-chairman of the Board is the chairman of a committee, he shall receive an amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) per financial year.

The Meeting resolves that if a director does not hold his office as director, vice-chairman of the Board or Chairman of the Board, of the Company for less than an entire financial year, the remuneration of this director, vice-chairman or chairman shall be determined on a pro rata temporis basis.

The Meeting resolves to grant the authority to the Board to determine the terms and conditions (other than the ones set out above) regarding the payment of the remuneration of the directors, including the date and place of payment, whether pre-payments of the remuneration can be made and whether the payment shall be made in one or more instalments.

Fifth resolution

In order to reflect the resolutions adopted under the fourth resolution, the Meeting resolves to insert after a new Article 8.6, which shall henceforth read as follows:

«8.6 The chairman of the Board of Directors shall receive an amount of EUR 90,000.- (ninety thousand Euro) per financial year. The vice-chairman of the Board of Directors shall receive an amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) per financial year. However, if the vice-chairman of the Board of Directors (a) is a member of a committee of the Company, he shall receive an amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) per financial year or (b) is the chairman of a committee of the Company, he shall receive an amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) per financial year. Other members of the Board of Directors shall receive an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) per financial year each. However, if any such member of the Board (a) sits on a committee of the Company, he shall receive an amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) per financial year or (b) is the chairman of a committee of the Company, he shall receive an amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) per financial year. In the event that a director serves a period of less than an entire financial year as member of the Board of Directors, vice-chairman of the Board of Director or chairman of the Board of Directors, as applicable, his remuneration shall be determined in accordance with the terms of this article 8.6 on a pro rata temporis basis.

The Board of Directors may determine the terms and conditions (other than the ones set out in this article 8.6) regarding the payment of the remuneration of the directors, including the date and place of payment, whether pre-payments of the remuneration can be made and whether the payment shall be made in one or more instalments.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SAF-HOLLAND S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.090, constituée suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, n° 643 du 29 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, en date du 18 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Jean-François Bouchoms, avocat, de résidence à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît selon une liste de présences que 13.717.375 (treize millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et 145.118.750 (cent quarante-cinq millions cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions privilégiées d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant total de EUR 1.588.361,25 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et un Euros et vingt-cinq centimes) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu connaissance et ont été convoqués suffisamment de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) Soumission du rapport du conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société concernant la renonciation aux droits de souscription préférentiels par les actionnaires existants dans le cadre d'augmentations du capital social de la Société par le conseil d'administration en vertu de la délégation de pouvoir faite par les actionnaires sous le point (3) ci-dessous;

(3) Autorisation donnée au conseil d'administration de la Société (i) d'émettre jusqu'à 11.200.000,00 (onze millions deux cent mille) actions ordinaires pendant une durée de cinq ans, et (ii) de renoncer au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants relatif à l'émission de nouvelles actions;

(4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous point (3) ci-dessus;

(5) Approbation des règles concernant la rémunération annuelle des membre du conseil d'administration;

(6) Insertion subséquente de l'article 8.6 des des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous le point (5) ci-dessus; et

(7) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que le conseil d'administration de la Société (le Conseil) a proposé à l'Assemblée que celle-ci octroie au Conseil une nouvelle autorisation d'émettre des actions ordinaires de la Société pour une période de 5 (cinq) ans à compter de ce jour, y compris l'autorisation de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société lorsque le Conseil décide d'émettre de nouvelles actions ordinaires. L'Assemblée note également que le Conseil a proposé à l'Assemblée que les stipulations de l'autorisation actuellement en vigueur qui est donnée au Conseil d'émettre de nouvelles actions ordinaires, telle que décrit à l'article 5 des Statuts, restera substantiellement la même, excepté en ce qui concerne le nombre d'actions ordinaires qui pourront être émises par le Conseil (l'Autorisation).

Une copie du rapport émis par le Conseil concernant la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires (le Rapport), le Rapport étant fait en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la lumière du Rapport, l'Assemblée décide d'approuver l'Autorisation, y compris l'autorisation octroyée au Conseil de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société lorsque le Conseil décide d'émettre de nouvelles actions ordinaires. L'Autorisation doit avoir une durée de 5 (cinq) années à compter de ce jour.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées sous la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.3 des Statuts, qui doit désormais se lire de la manière suivante:

«5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé d'augmenter le capital social de la Société dans la limite de EUR 112.000,- (cent douze mille euros), représenté par 11.200.000 (onze millions deux cent mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.»

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.5 des statuts, qui doit désormais se lire de la manière suivante:

«5.5 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 5 juillet 2007 et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux Actions Ordinaires du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.»

L'Assemblée reconnaît qu'aucune modification de l'article 5.4 des Statuts n'est requise afin de refléter l'approbation de l'Autorisation faite par l'Assemblée dans la seconde résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la rémunération des administrateurs de la Société pour chaque année sociale de la manière suivante.

L'Assemblée décide que le président du Conseil doit recevoir un montant de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) par année sociale et les autres membres du Conseil doivent recevoir un montant de EUR 30.000,00 (trente mille euros) par année sociale chacun, alors que les membres du Conseil qui sont également président d'un comité doivent chacun recevoir un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) par année sociale et les autres membres du Conseil qui siègent à un comité doivent recevoir un montant de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) par année sociale.

L'Assemblée décide que le vice-président du Conseil doit recevoir un montant de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) par année sociale. Toutefois, (i) si le vice-président est un membre d'un comité, il doit recevoir un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) par année sociale, et (ii) si le vice-président est le président d'un comité, il doit recevoir un montant de 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par année sociale.

L'Assemblée décide que si un administrateur n'occupe pas son poste d'administrateur, de vice-président du Conseil ou de président du Conseil, pendant moins d'une année sociale complète, la rémunération de cet administrateur, vice-président du Conseil ou président du Conseil, doit être déterminée pro rata temporis.

L'Assemblée décide de donner pouvoir au Conseil de déterminer les conditions (autres que celles décrites ci-dessus) concernant le paiement de la rémunération des administrateurs, y compris la date et le lieu du paiement, si des paiements anticipés de la rémunération peuvent être faits, et si le paiement peut être fait en une ou plusieurs fois.

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées dans la quatrième résolution, l'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 8.6, qui doit se lire de la façon suivante:

«8.6 Le président du Conseil d'Administration doit recevoir un montant de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) par année sociale. Le vice-président du Conseil d'Administration doit recevoir un montant de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) par année sociale. Toutefois, si le vice-président du Conseil d'Administration (a) est un membre d'un comité de la Société, il doit recevoir un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) par année sociale ou (b) est le président d'un comité de la Société, il doit recevoir un montant de 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par année sociale. Les autres membres du Conseil d'Administration doivent recevoir un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) par année sociale chacun. Toutefois, si l'un de ces membres du Conseil d'Administration (a) siège à un comité de la Société, il doit recevoir un montant de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) par année sociale ou (b) est le président d'un comité de la Société, il doit recevoir un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) par année sociale. Si un administrateur n'est pas administrateur, vice-président du Conseil d'Administration ou président du Conseil d'Administration pendant moins d'une année sociale complète, sa rémunération doit être déterminée conformément aux stipulations de cet article 8.6 pro rata temporis.

Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions (autres que celles décrites dans cet article 8.6) concernant le paiement de la rémunération des administrateurs, y compris la date et le lieu du paiement, si des paiements anticipés de la rémunération peuvent être faits, et si le paiement peut être fait en une ou plusieurs fois.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18037. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091176/242/255.

(070102537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Escamuva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 98.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089184/7172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10912. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Jade de Chine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089185/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Liberty Property Trust Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.041.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seven of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

LIBERTY PROPERTY LUX, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19 808.

The founder is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is LIBERTY PROPERTY TRUST LUX S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British pounds), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Class «A» shares of GBP 1 (one British pound) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers, whereby at least one shall be an A manager and one a B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) class «A» shares representing the capital have been entirely subscribed by LIBERTY PROPERTY LUX, LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred GBP) is as now at the disposal of the Company LIBERTY PROPERTY TRUST LUX S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500 euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Class A managers for an undetermined duration:

- Mr George J. Alburger Jr., Chief Financial Officer, born in Pennsylvania, on April 27, 1947 with professional address at 500 Chesterfield Parkway Malvern, PA 19355

- Mrs Donna V. Wagner, Senior Vice President, born in New Jersey, on December 9, 1968, with professional address at 500 Chesterfield Parkway Malvern, PA 19355

2) Are appointed as Class B managers for an undetermined duration:

- Mr Dominique Robyns, Réviseur d'entreprises, born in Belgium on December 31, 1958 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mrs Sandrine van Waveren, Accountant, born in France on August 18, 1971 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

LIBERTY PROPERTY LUX, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19 808.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera LIBERTY PROPERTY TRUST LUX S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Classe «A» de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être gérant A et l'autre gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Classe «A» représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LIBERTY PROPERTY LUX, LLC, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- M. George J. Alburger Jr., Chief Financial Officer, né en Pennsylvanie, USA, le 27 avril 1947 avec adresse professionnelle au 500 Chesterfield Parkway Malvern, PA 19355

- Mme Donna V. Wagner, Senior Vice President, né au New Jersey, USA, le 9 décembre 1968 avec adresse professionnelle au 500 Chesterfield Parkway Malvern, PA 19355.

2) Sont nommés gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- M. Dominique Robyns, né en Belgique le 31 décembre 1958, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mme Sandrine van Waveren, né en France le 18 août 1971, Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe «A» et d'un gérant de classe «B».

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15327. — Reçu 185,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090812/211/354.

(070101790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

LE ROC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089191/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10625B. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

European Public Infrastructure Managers - EPIM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089192/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10632. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Oquendo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.095.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

OQUENDO (SCA) SICAR, a partnership in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») formed as an investment company in risk capital («société d'investissement en capital à risque»), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg Register of Companies and Commerce, here represented by M^e Christian Steinmetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed between the partner and all those who may become owners of the shares issued, a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name OQUENDO INVESTMENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits and in accordance with the conditions set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OQUENDO (SCA) SICAR prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr Szymon Bodjanski, manager, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Mr Seiji Amino, manager, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
 - c) Mr Francesco Moglia, manager, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich Luxembourg.

A comparu:

OQUENDO (SCA) SICAR, une société en commandite par actions créée comme une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la procédure d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M^e Christian Steinmetz, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi entre l'associé et ceux qui pourront devenir porteurs des parts sociales émises une société à responsabilité limitée sous la dénomination OQUENDO INVESTMENTS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de

participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même classe comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature d'un des gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

OQUENDO (SCA) SICAR, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) M. Szymon Bodjanski, gérant, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) M. Seiji Amino, gérant, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - c) M. Francesco Moglia, gérant, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13137. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007091460/5770/404.

(070102564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Asmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.685.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089526/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09414. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 103.768.

En date du 26 avril 2007, Monsieur Mark Burgess avec adresse professionnelle à One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a démissionné comme Membre du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Mr. Lawrence Haber avec adresse professionnelle à Paradeplatz 8, CH-8070 Zurich, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / J. Siebenaller

Référence de publication: 2007089629/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Parc du Levant I S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg E 3.719.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den dritten Juli

Sind erschienen:

1. Frau Andrea Schenk, geborene Friederichs, Diplomkauffrau, geboren am 18. April 1975 in Bonn (Deutschland), wohnhaft in D-54295 Trier - Schützenstraße 25,

2. Herr Christian Schenk, Prokurist, geboren am 15. Juni 1967 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54295 Trier - Schützenstraße 25.

Welche hiermit die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur gründen, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche den Bestimmungen der Artikel 1832 und folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf und die Verwaltung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet PARC DU LEVANT I S.C.I.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.000,00 (zwei tausend Euro), eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je EUR 20,00 (zwanzig Euro)

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

Frau Andrea Schenk-Friederichs, vorgeannt, erhält fünfzig Anteile	50
Herr Christian Schenk, vorgeannt, erhält fünfzig Anteile	50
Total: hundert Anteile	100

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis der Gläubigerbank und aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von vier (4) Monaten vom Tode an eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt von den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer. Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt. Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 10. Jeder Gesellschafter hat ein unbegrenztes Aufsichts- und Überwachungsrecht über die Geschäfte der Gesellschaft. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteilen getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Das Geschäftsjahr entspricht dem Ziviljahr; das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 14. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Kompargenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

I. Zum Geschäftsführer wird ernannt:

1.- Herr Christian Schenk, vorgeannt.

II.- Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

III.- Der Gesellschaftssitz befindet sich 2B, Ennert dem Bierg in L-5244 Sandweiler.

Geschehen zu Luxemburg in der den Parteien entsprechenden Anzahl von Exemplaren.

Am 3. Juli 2007.

A. Schenk-Friederichs / C. Schenk.

Référence de publication: 2007089359/664/75.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06027. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

LuxCo 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.465.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STANDTECH A/S, a company existing under the laws of Denmark, with registered office at 102E, DK-2900 Hellerup, Denmark, registered with the Danish Office of Danish Companies under the number 27981402,

here represented by Ms Sophie Theisen, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 21, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LUXCO 25 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 18, 2007, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the bookyear into a book year starting July 1 and ending June 30 of the following year. The current book year has started on April 18, 2007, and will finish on June 30, 2008.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 and article 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 15.** The Company's financial year shall commence on the 1st of July and end on the 30th of June of the following year, with the exception of the current book year that has started on April 18, 2007, and shall finish on June 30, 2008.»

« **Art. 16.** Each year, on the thirtieth of June, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STANDTECH A/S, une société constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à 102E, DK-2900 Hellerup, Danemark, enregistrée auprès du Danish Office of Danish Companies sous le numéro 27981402,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Theisen, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LUXCO 25 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant du notaire instrumentant en date du 18 avril 2007, non encore publié au *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale en une année sociale débutant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin de l'année suivante. L'année sociale en cours ayant débuté le 18 avril 2007, se terminera le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 15 et l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante, à l'exception de l'année courante qui a commencé le 18 avril 2007 et se terminera le 30 juin 2008.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, LAC/2007/14761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007091886/220/79.

(070103194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Dale SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.717.

 STATUTS

L'an deux mille sept, le 13 juin 2007.

Ont comparu:

1. IBIS IMMOBILIERE SA, n^o de registre de commerce Luxembourg B 76.759 avec siège social à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg, représentée par son administrateur Monsieur Maurizio Saggi avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg

et

2. Monsieur Mirao Dell'Aera, né le 24 mars 1964 à Turi (Bari) Italie, employé privé, demeurant à 2, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

et

3. ELECTRO SERVICE BETTI Sàrl, n^o de registre de commerce Luxembourg 329 035 avec siège social à L-3658 Kayl, 3, rue de la Montée, représentée par son gérant Monsieur Luciano Betti, demeurant à L-3658 Kayl, 3, rue de la Montée.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: DALE SCI.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 Euros) divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25) euros de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1. IRIS IMMOBILIERE Sa (soixante-seize parts)	76 parts
2. M. Mimo Dell'Aera (sept parts)	7 parts
3. ELECTRO SERVICE BETTI Sàrl (dix-sept parts)	17 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2500 Euros) se trouve des à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement

Art. 6. Les parts sociale sont librement cessibles entre les associés et les tires. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil signifiée

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à les parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises pas l'assemblée générale.

Titre III- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent a une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mil sept.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- A) Est nommé gérant: Monsieur Sandro Pica, prèdit.
- B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
- C) L'adresse de la société est fixée au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette.

Dont acte.

Fait et passé à Esch/Alzette, le 13 juin 2007.

IRIS IMMOBILIERE SA / Mimo Dell'Aera / ELECTRO SERVICE BETTI Sàrl

Signature / - / Signature

Référence de publication: 2007089350/4809/111.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09272. - Reçu 37 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Euro Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089425/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09599. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Daura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089252/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09520. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Etoile Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 27.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

Pour ETOILE GARAGE S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007089139/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05130. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Renaissance Agence Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 56.598.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007091416/1276/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10864. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

RUK Gruppe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007091417/1276/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10867. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089200/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10330. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.
